

# **Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

**Rapport de la sixième session  
(3-5 août 2016)**



Nations Unies • New York, 2016



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .....	5
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption .....	5
Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa sixième session et ordre du jour provisoire et dates de sa septième session .....	5
B. Décisions portées à l'attention du Conseil .....	6
6/101. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale .....	6
6/102. Repère de référence géodésique mondial .....	7
6/103. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales .....	8
6/104. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale .....	10
6/105. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité .....	11
6/106. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale .....	12
6/107. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes .....	12
6/108. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers .....	14
6/109. Activités liées au développement durable et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 .....	15
6/110. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe .....	16
6/111. Base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale .....	17
6/112. Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale .....	18
II. Questions soumises pour approbation et décision après examen .....	19

A.	Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale .....	20
B.	Repère de référence géodésique mondial .....	18
C.	Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales .....	19
D.	Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale .....	19
E.	Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité .....	20
F.	Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale .....	20
G.	Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes ..	22
H.	Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers .....	22
I.	Activités liées au développement durable et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 .....	23
J.	Information et services géospatiaux en cas de catastrophe .....	23
K.	Base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale .....	23
L.	Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale .....	24
III.	Ordre du jour provisoire et dates de la septième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale .....	25
IV.	Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa sixième session .....	26
V.	Organisation de la session .....	27
A.	Ouverture et durée de la session .....	27
B.	Élection du Bureau .....	27
C.	Ordre du jour et organisation des travaux .....	27
D.	Assistance .....	28
E.	Documentation .....	28

## Chapitre I

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

Le Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après.

#### **Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa sixième session et ordre du jour provisoire et dates de sa septième session**

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa sixième session;
- b) Décide que la septième session du Comité d'experts se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 2 au 4 août 2017;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation pour la septième session du Comité d'experts tels qu'indiqués ci-après :

#### **Ordre du jour provisoire et dates de la septième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
3. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale
4. Repère de référence géodésique mondial
5. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales
6. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale
7. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité
8. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale
9. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes
10. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers

11. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable
12. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe
13. Base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale
14. Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale
15. Rapport de gestion de programme (secrétariat)
16. Ordre du jour provisoire et dates de la huitième session du Comité d'experts
17. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa septième session

## **B. Décisions portées à l'attention du Conseil**

2. Le Comité d'experts souhaite porter à l'attention du Conseil les décisions ci-après qu'il a adoptées.

### **6/101**

#### **Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

- a) A pris note avec satisfaction de la mise en place des cinq comités techniques régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui favorisent la prise en compte de riches et importantes perspectives régionales dans l'examen des questions géospatiales à l'échelle mondiale, et exprimé sa gratitude pour leur forte participation et leur contribution active aux travaux du Comité d'experts à l'échelle mondiale;
- b) Relevant que les comités régionaux organiseront chacun une réunion plénière dans les prochains mois, s'est déclaré favorable à un renforcement des collaborations interrégionales entre les groupes de travail et les activités concernés ainsi qu'à un resserrement des liens avec les commissions régionales respectives et avec les comités régionaux de statistique;
- c) A félicité le Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et le Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour le succès de la transition opérée entre les conférences cartographiques régionales et la configuration régionale de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale;
- d) A noté avec satisfaction les efforts considérables déployés par le Gouvernement éthiopien, le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

et la Commission économique pour l'Afrique, qui ont organisé avec succès, à Addis-Abeba, du 20 au 22 avril 2016, le quatrième Forum des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, et a salué la publication de la déclaration d'Addis-Abeba sur la gestion de l'information géospatiale aux fins de la bonne gouvernance foncière au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

e) S'est félicité des efforts engagés dans le but d'intensifier la coopération régionale et de l'accent mis sur le renforcement des capacités, qui se reflètent notamment dans le projet caribéen mené par le Mexique et le Conseil pour l'information géospatiale et la cartographie dans le Pacifique que soutient le Comité régional pour l'Asie et le Pacifique, et s'est dit conscient que des progrès étaient encore nécessaires pour accroître et renforcer le développement des capacités et de la coopération régionale en matière de gestion des informations géospatiales;

f) A accueilli favorablement les trois rapports des groupes thématiques<sup>1</sup> (le Conseil commun des sociétés d'information géospatiale, le Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et le Réseau du secteur privé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), et les a remerciés pour leurs précieuses contributions et leur engagement vis-à-vis des États membres, du Programme de travail du Comité et des objectifs relatifs à l'information géospatiale à l'échelle mondiale;

g) Prenant note des appels lancés dans le Programme 2030 en vue de renforcer les partenariats public-privé pour la collecte de nouvelles sources et techniques de traitement des données, a donné son accord pour la création du Réseau universitaire et du Réseau du secteur privé; il a demandé à ces deux réseaux de clarifier et préciser leurs mandats en tenant compte de tous les commentaires formulés par le Comité, et de soumettre ensuite leurs mandats révisés au Bureau pour examen et approbation.

## **6/102**

### **Repère de référence géodésique mondial**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris connaissance avec intérêt du rapport du groupe de travail sur la création d'un repère de référence géodésique pour le développement durable<sup>2</sup> et l'établissement, qui en découle, de la feuille de route sur le repère de référence géodésique mondial présentée par le groupe de travail; il a souligné le travail considérable accompli par le groupe et s'est félicité des résultats qu'il a obtenus et des vastes consultations qu'il a menées;

b) A avalisé la feuille de route du repère de référence géodésique mondial, qui constitue un document d'information posant un certain nombre de principes adressé aux gouvernements nationaux. À cet égard, il :

<sup>1</sup> Voir E/C.20/2016/3.

<sup>2</sup> Voir E/C.20/2016/4.

i) A salué les efforts menés par le groupe de travail en vue de concilier les détails géodésiques techniques et les moyens permettant de définir et de mettre en œuvre les grandes orientations à suivre en la matière;

ii) A pris note de l'objectif de la feuille de route d'articuler son action autour de cinq grands axes pour ce qui concerne la mise au point et la durabilité du repère de référence géodésique mondial, à savoir : l'infrastructure géodésique; le partage de données, les politiques, les normes et les conventions; l'éducation, la formation et le renforcement des capacités; la communication et la sensibilisation; la gouvernance;

iii) S'est félicité de l'élaboration d'un plan d'application destiné à veiller à ce que les recommandations de la feuille de route soient liées à l'évolution des politiques nationales dans le domaine géodésique;

c) Notant la nécessité de se doter d'une nouvelle structure de gouvernance afin de mettre efficacement en œuvre la feuille de route concernant le repère de référence géodésique mondial, dans la mesure surtout où elle appartient aux États membres qui la pilotent, a considéré que le Comité d'experts constituait le mécanisme intergouvernemental le plus approprié pour ce type de structure de gouvernance;

d) Conscient de l'importance cruciale d'une telle structure de gouvernance, a soutenu la proposition de renforcer le mandat du groupe de travail par la création d'un sous-comité sur la géodésie, afin de donner au repère de référence géodésique mondial toute la stabilité et la planification nécessaires sur le long terme;

e) A demandé audit sous-comité de déterminer les modalités de son action et ses méthodes de travail, y compris en assumant les fonctions du groupe de travail en la matière et de rédiger une note d'information qui permette de définir les mécanismes appropriés pour la gouvernance du repère de référence géodésique mondial, tout en tenant compte des besoins en termes de durabilité, d'investissements et de partage de données;

f) A également demandé audit sous-comité de poursuivre son travail de sensibilisation et de communication, en particulier dans le cadre d'initiatives et activités régionales appropriées, et de rendre compte, lors de la session suivante du Comité, des progrès réalisés en vue de l'établissement d'un plan de mise en œuvre du repère de référence géodésique mondial;

g) Considérant qu'il était effectivement nécessaire d'amener des groupes de population plus larges à comprendre l'importance que revêt le repère de référence géodésique mondial, a instamment demandé aux États membres de faire traduire la feuille de route dans leur langue nationale et de soumettre ces traductions au Secrétariat afin qu'elles soient publiées sur le site Web du Comité.

### **6/103**

#### **Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris connaissance avec intérêt du rapport<sup>3</sup> du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et salué le rôle moteur qu'il a joué dans le pilotage du groupe de travail sur les données géospatiales fondamentales mondiales; il a également pris note des avancées réalisées sur les questions liées aux catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales;

b) A encouragé les États membres et les comités régionaux à poursuivre la collaboration entamée avec le groupe de travail dans le cadre des travaux visant à définir les catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales et à participer davantage aux discussions afin de trouver un accord sur un nombre minimum de catégories, en tenant tout particulièrement compte des besoins propres aux pays en développement afin de pouvoir mesurer et suivre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)<sup>4</sup>;

c) A pris note des efforts déployés par le groupe de travail pour établir une première liste minimale de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales et parvenir à proposer au Comité d'experts, lors de sa septième session, une approche qui soit le résultat d'un consensus obtenu à haut niveau, une description de chaque thème, ainsi qu'un aperçu de leur degré de priorité, tout en laissant la possibilité de prendre une décision à l'échelle mondiale concernant ces catégories le moment venu;

d) A indiqué que, de l'avis du groupe de travail, les initiatives nationales et régionales portant sur les catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales devaient servir à trouver un accord sur la définition d'un ensemble de catégories thématiques, et a rappelé la nécessité de veiller à ce que les démarches restent essentiellement techniques afin de ne pas soulever de préoccupations d'ordre politique;

e) A noté les suggestions invitant à mieux circonscrire les « données fondamentales », leur harmonisation, leurs définitions, et leur degré de priorité, pour différentes échelles spatiales et temporelles, ainsi que le rôle que jouent ces données;

f) A également pris note de l'importance qu'il y avait pour les pays à disposer de données sur les limites administratives de deuxième niveau à l'échelle mondiale, et a encouragé les États membres à continuer d'apporter leur concours au projet consacré aux dites limites;

g) A en outre relevé qu'il convenait de considérer la couverture et la mesure des sols comme une catégorie thématique transversale d'un intérêt fondamental qui intervient dans de nombreux domaines relatifs à la surveillance et à la notification environnementales, en particulier dans le cadre des objectifs de développement durable; il a constaté que ces données n'étaient pas facilement et systématiquement disponibles, que ce soit d'un point de vue géographique ou en termes de classifications, et a indiqué que les secrétariats de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à

<sup>3</sup> Voir E/C.20/2016/5.

<sup>4</sup> Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

l'échelle mondiale et du Groupe sur l'observation de la Terre envisageaient d'élaborer une stratégie commune pour avancer sur ces questions.

#### **6/104**

#### **Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris note du rapport du Groupe de travail sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale<sup>5</sup>, ainsi que des annexes contenues dans le document de base, et a remercié d'autres groupes de travail du Comité d'experts et d'organisations internationales ayant eu l'occasion de s'occuper directement de ces questions pour leur précieuses contributions à la phase d'élaboration de la méthodologie;

b) A constaté l'étendue et la complexité des travaux entrepris par le groupe de travail, en particulier du fait qu'il n'existe pas de solution universelle ni de modèle qui convienne à tous les pays, et a salué les efforts considérables qu'il a engagés pour formuler des indicateurs permettant d'évaluer les mécanismes institutionnels nationaux en matière géospatiale; il a également préconisé de s'appuyer sur des études de cas de bonnes pratiques et d'en encourager la réalisation pour démontrer la diversité du paysage institutionnel;

c) S'est dit conscient que les données ouvertes, les politiques de partage des données et l'utilisation d'informations géographiques fournies spontanément étaient essentielles pour faire progresser l'exploitation des informations géospatiales, mais a noté que ces questions dépassaient les contours de la mission du groupe de travail et qu'il serait préférable de les aborder sous l'angle d'autres domaines d'activité du Comité d'experts, tels que les cadres juridiques et politiques, les catégories thématiques de données géospatiales fondamentales et l'intégration des informations statistiques et géospatiales;

d) A réaffirmé qu'il fallait proposer aux États membres différentes options quant aux meilleurs moyens de créer des structures institutionnelles nationales solides dans le domaine géospatial; il a également encouragé le groupe de travail à poursuivre ses travaux en étroite collaboration avec les spécialistes des données géospatiales mondiales et, dans le souci de mieux cibler ses travaux, à rendre compte au Bureau des progrès réalisés avant de les présenter au Comité lors de la session suivante.

---

<sup>5</sup> Voir E/C.20/2016/6.

**6/105**

**Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre juridique et les grandes orientations à prendre en compte dans l'établissement d'un cadre d'appui à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale dans les secteurs public et privé<sup>6</sup>;

b) A indiqué qu'il était essentiel que tout cadre juridique ou tous principes d'action pouvant avoir une incidence sur l'information géospatiale soient définis en partenariat avec des spécialistes de ce secteur, du monde juridique et d'autres domaines d'activité du Comité;

c) S'est félicité de la tenue, à Kuala Lumpur, les 18 et 19 octobre 2016, du Forum international sur le cadre juridique et les principes d'action pour la gestion de l'information géospatiale, organisé en collaboration avec le Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui sera l'occasion d'engager le dialogue avec toutes les parties prenantes sur les problèmes et les enjeux en la matière;

d) A pris note d'un certain nombre de questions juridiques et de points relatifs aux principes d'action qu'il pourrait être utile d'examiner, notamment :

i) les restrictions à l'acquisition d'images pour les aéronefs;

ii) les données disponibles, l'accès à ces données et leur sécurité;

iii) le changement culturel qui se dessine dans les politiques générales en faveur de la liberté d'accès aux données;

iv) les politiques et directives mondiales en matière d'homologation et d'utilisation de systèmes de drones, et notamment les interactions avec l'Organisation de l'aviation civile internationale;

v) la propriété et leur utilisation par les communautés autochtones;

vi) le partage et l'acquisition de données au regard des processus législatifs;

vii) la contribution que peuvent apporter des évaluations économiques à l'élaboration de propositions de financement.

e) S'est réjoui des offres d'assistance et du soutien qui entourent le programme de fond du Forum international, par le truchement notamment du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

---

<sup>6</sup> Voir E/C.20/2016/7.

## 6/106

### **Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris connaissance avec intérêt du rapport sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale<sup>7</sup> qui lui a été présenté, et a remercié l'Open Geospatial Consortium, le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation ainsi que l'Organisation hydrographique internationale pour leur appui constant et leurs précieux travaux;

b) A également pris connaissance avec intérêt des informations fournies par les États membres concernant leur utilisation des documents normatifs intitulés « *A guide to the role of standards in geospatial information management* » (Guide sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale) et « *Technical Compendium* » (Répertoire technique), et concernant la façon dont ces normes ont été appliquées dans les pays en question;

c) A noté que les objectifs de développement durable faisaient ressortir la nécessité de définir de nouvelles normes ou de modifier celles qui existent, avec le concours notamment de groupes de travail axés sur des domaines d'activité spécifiques et de spécialistes des questions de normalisation au sens large ; il a encouragé les États membres à passer en revue leurs normes et leurs critères en termes d'interopérabilité, et à voir quelle pourrait être leur contribution à cet égard;

d) A également relevé qu'il existait dans le secteur géospatial des technologies, tendances et normes qui créent des possibilités nouvelles de mieux mesurer et suivre les efforts déployés au plan mondial en matière de développement durable, et a invité les organismes de normalisation à faire régulièrement le point de la situation à ce sujet;

e) A noté avec satisfaction les progrès réalisés par le Groupe d'étude conjointe dans l'élaboration de directives relatives à l'utilisation des normes géospatiales en vue de faciliter la mesure et le suivi des objectifs de développement durable ;

f) A pris acte de l'importante contribution de la Norvège au Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation, dont elle gère et guide l'action depuis 1994, et a salué le choix de la Suède pour lui succéder à la Présidence du Comité technique.

## 6/107

### **Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

---

<sup>7</sup> Voir E/C.20/2016/8.

a) A félicité le Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales, placé sous la conduite de l'Australie et du Mexique, pour les progrès considérables réalisés dans ce domaine qui revêt une importance cruciale, et a salué en particulier la consultation lancée à l'échelle planétaire concernant le cadre statistique mondial sur l'information géospatiale, grâce à laquelle de nombreuses réponses ont pu être obtenues tant de la part des spécialistes du secteur géospatial que des instituts de statistiques;

b) A rappelé que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les recensements de population de 2020 étaient d'importants vecteurs d'intégration des données statistiques et géospatiales dans le processus de prise de décisions axé sur l'analyse des faits dans de nombreux secteurs - publics ou privés - aux niveaux national et mondial, et favorisaient une coordination et une coopération institutionnelles accrues entre les institutions spécialisées dans les questions géospatiales et statistiques et d'autres parties prenantes;

c) A pris note des diverses observations et suggestions relatives aux aspects techniques, juridiques et politiques qui devaient encore être réglés à propos du cadre statistique mondial sur l'information géospatiale, et a prié le Groupe d'experts de les prendre en considération ; il s'est félicité, sur ce point, de la proposition faite par de nombreux États membres de mettre en commun leurs données d'expérience spécifiques;

d) S'est dit conscient de l'importance des travaux que continue de mener le Groupe d'experts en vue plus particulièrement de consolider et déployer le cadre statistique mondial sur l'information géospatiale ; s'agissant de sa mise en œuvre, il a encouragé le Groupe à axer ses efforts sur le renforcement des capacités, la gestion du savoir et l'échange de bonnes pratiques, en ayant notamment recours aux outils technologiques, et l'a vivement encouragé, pour ce qui est de la consolidation, à faire fond sur les travaux menés par d'autres organes aux plans mondial et régional et à permettre à ceux-ci de s'appuyer à leur tour sur ses propres travaux;

e) A approuvé les modifications apportées au mandat du Groupe d'experts concernant sa composition et sa durée, ainsi que la proposition de proroger de trois ans le mandat des coprésidents actuels;

f) A adopté les cinq principes directeurs mentionnés dans le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales<sup>8</sup>, dont il a considéré qu'ils constituaient le fondement du cadre statistique mondial sur l'information géospatiale, et a dit attendre avec intérêt que les progrès réalisés en la matière soient communiqués à la Commission de statistique et au Comité d'experts pour examen et adoption lors de leurs prochaines sessions de 2017.

---

<sup>8</sup> Voir E/C.20/2016/9.

6/108

**Application de l'information géospatiale liée à la gestion  
et à l'administration des biens fonciers**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport établi par le Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des biens fonciers<sup>9</sup>, et a remercié ce dernier d'avoir avancé dans la mise au point de son mandat et l'élaboration d'un premier plan d'action;

b) A salué les contributions techniques du Groupe d'experts et de ses partenaires internationaux à l'organisation du quatrième Forum des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui s'est tenu à Addis-Abeba du 20 au 22 avril 2016, avec pour thème la bonne gouvernance des biens fonciers, et a également pris note de la déclaration d'Addis-Abeba sur la gestion de l'information géospatiale aux fins de la bonne gouvernance foncière au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030, relevant à cet égard que le Groupe d'experts avait l'intention d'examiner et d'intégrer dans son plan d'action les principaux éléments du dispositif de ladite Déclaration;

c) A considéré que l'une des fonctions majeures du Groupe d'experts était effectivement de s'intéresser à la gestion des données, aux questions de gouvernance, à l'adoption de techniques et de cadres institutionnels ainsi qu'à l'efficacité et à la viabilité des systèmes de gestion et d'administration des biens fonciers, en veillant ici à ce qu'ils intègrent les aspects des objectifs de développement durable en rapport avec ces questions;

d) A encouragé le Groupe d'experts à se pencher sur les informations géospatiales et foncières indispensables à une administration et une gestion efficaces des biens fonciers qui répondent à la nécessité de garantir les droits fonciers et les droits de propriété de tous;

e) Prenant note des suggestions formulées par les États membres, a encouragé le Groupe d'experts à contribuer, le cas échéant, aux travaux d'autres groupes du Comité d'experts afin d'harmoniser son plan d'action et ses activités ultérieures avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son cadre mondial d'indicateurs;

f) S'est dit conscient de la nécessité de considérer le milieu marin – les littoraux, les eaux côtières, les mers et les océans – comme un élément essentiel de l'infrastructure de données géospatiales dont dépendent l'administration et la gestion des terres, des espaces marins et des ressources géospatiales nationales de nombreux États membres côtiers;

g) A approuvé le mandat du Groupe d'experts, et a encouragé celui-ci à dialoguer et mener de vastes consultations avec les États membres et leurs partenaires internationaux lors de la mise au point définitive du plan d'action;

h) Relevant que le Groupe d'experts prévoyait d'affiner les éléments clefs de son plan d'action dans les mois à venir, lui a demandé de rendre

---

<sup>9</sup> Voir E/C.20/2016/10.

compte à la Commission d'experts, lors de sa prochaine session, de l'avancement de ses activités, en envisageant notamment un renforcement des capacités et l'adoption de technologies, processus et normes appropriés, et a encouragé les États membres et les commissions régionales à participer à ces activités pour garantir une large participation géographique.

#### **6/109**

#### **Activités liées au développement durable et au Programme de développement durable à l'horizon 2030**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris connaissance avec intérêt du rapport établi par l'Équipe spéciale sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à l'horizon 2030, et a remercié ladite Équipe pour les efforts considérables qu'elle a déployés, sous la conduite du Danemark, en participant activement aux travaux des statisticiens, tant au plan national qu'au plan mondial, grâce aux contributions qu'elle a apportées, en termes d'informations géospatiales, aux processus appelés à définir le cadre mondial d'indicateurs sous les auspices du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable;<sup>10</sup>

b) A félicité l'Équipe spéciale, indiquant que sa vision stratégique, ses efforts de sensibilisation et son travail de communication étaient essentiels pour mieux comprendre l'importance et l'utilité des informations géospatiales, des observations de la Terre et d'autres données pour mettre en place des méthodes et sources de données nouvelles et cohérentes qui intègrent de multiples variables de localisation et de ventilation destinées à étayer et éclairer les statistiques officielles et le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

c) S'est réjoui de la constitution d'un Groupe de travail sur l'information géospatiale au sein du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui montre que l'intégration de l'information géospatiale et des données statistiques est perçue comme un facteur essentiel pour l'élaboration d'un certain nombre d'indicateurs mondiaux, et a appuyé le mandat et la composition dudit Groupe de travail;

d) A approuvé la proposition de dissoudre l'Équipe spéciale sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à l'horizon 2030, qui a rempli ses buts et objectifs à court terme, et de recentrer ses activités concernant le développement durable et le programme de développement à l'horizon 2030 par l'intermédiaire du Groupe de travail sur l'information géospatiale, en s'attachant à la mise au point des trois catégories d'indicateurs et des facteurs y relatifs ainsi que des paramètres de mesure pour le cadre mondial d'indicateurs;

e) Afin de veiller à ce que la contribution des spécialistes mondiaux des questions géospatiales soit préservée et demeure rigoureuse, a prié le

---

<sup>10</sup> Voir E/C.20/2016/11.

Groupe de travail sur l'information géospatiale de lui soumettre des rapports d'activité annuels;

f) A pris note des progrès réalisés par le Groupe de travail sur l'intégration des données créé au sein du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, et notamment de son objectif de faire en sorte que le Groupe de travail sur l'information géospatiale ait accès aux réalisations du Comité régional et aux mécanismes actuellement utilisés en Europe pour le suivi des indicateurs;

g) A encouragé les autres comités régionaux et les États membres à entreprendre des initiatives similaires et mettre en place des échanges et une coopération aux niveaux national et interrégional, y compris avec les statisticiens, afin de mieux intégrer les processus d'évaluation et de suivi des indicateurs pertinents relatifs aux objectifs de développement durable.

## **6/110**

### **Information et services géospatiaux en cas de catastrophe**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris connaissance avec intérêt du rapport du Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe<sup>11</sup>; il l'a remercié d'avoir passé en revue les cadres, règles et principes d'action, et a salué les progrès considérables qu'il a accomplis dans l'élaboration et le perfectionnement du projet de cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe pour 2016-2030;

b) A pris acte des cinq priorités d'action retenus pour veiller à ce que le projet de cadre stratégique soit effectivement mis en œuvre aux multiples niveaux de prise de décision, à savoir la gouvernance et les politiques, la sensibilisation et le renforcement des capacités, la gestion des données, les infrastructures et les services communs, et la mobilisation des ressources;

c) A estimé que, le moment venu, des projets solides en matière de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources seraient nécessaires pour aider les pays en développement et les petits États insulaires en développement à garantir la disponibilité et l'accessibilité d'informations géospatiales pertinentes, fiables et normalisées lors de toutes les phases de réduction et de gestion des risques de catastrophe;

d) Tenant compte de l'accroissement de la vulnérabilité face aux événements climatiques et du fait qu'aucun pays n'est à l'abri des catastrophes qui ont un impact direct sur la vie et les biens, a encouragé les États membres à s'appuyer sur le projet de cadre stratégique pour montrer combien il importe d'utiliser les informations géospatiales selon une approche intégrée, et les a exhortés à examiner et adopter les processus relatifs aux données géospatiales, aux technologies et aux normes auxquels fait appel l'initiative d'infrastructure de données géospatiales pour l'Arctique;

---

<sup>11</sup> Voir E/C.20/2016/12.

e) A proposé qu'une fois parachevé et mis en œuvre, le cadre stratégique serve de guide aux États membres pour leurs activités nationales et régionales, afin de veiller à ce que des services et informations géospatiaux de qualité soient disponibles et accessibles lors de toutes les phases du cycle d'urgence;

f) S'est félicité des efforts engagés par le Groupe de travail pour préparer les Forums internationaux sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe, qui se tiendront à Bridgetown en septembre 2016 et à Kunming (Chine) en mai 2017, et pour continuer à faciliter le dialogue entre les spécialistes des questions géospatiales et les experts qui s'occupent de l'assistance humanitaire, des catastrophes et de la gestion des situations d'urgence; il a encouragé les États membres à participer activement aux activités du Groupe de travail;

g) A pris note de l'intention du Groupe de travail d'élaborer un projet de résolution sur la mise en œuvre du cadre stratégique, qui sera soumis en temps voulu au Comité d'experts pour examen et au Conseil économique et social pour adoption;

h) Compte tenu des importants travaux complémentaires que mènent actuellement les comités régionaux, notamment le Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, a encouragé le Groupe de travail à continuer de collaborer étroitement à ces activités tout en maintenant sa contribution à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.<sup>4</sup>

## **6/111**

### **Base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris connaissance avec intérêt du rapport du Secrétariat sur les changements introduits dans la base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale<sup>12</sup>, a remercié le Secrétariat d'avoir apporté son concours pour tenir à jour le portail de la base de connaissances, et a indiqué que le partage des connaissances lui paraissait, à lui aussi, un élément concret et précieux des travaux du Comité;

b) A remercié les États membres, les comités régionaux et les organisations internationales d'avoir proposé de fournir des informations supplémentaires;

c) A prié le Secrétariat de continuer d'apporter son concours à la tenue et à l'amélioration du portail de la base de connaissances, en étroite coopération avec les secrétariats des commissions régionales et des organisations internationales concernés.

---

<sup>12</sup> Voir E/C.20/2016/13.

**6/112**

**Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris connaissance avec intérêt du rapport du Secrétariat sur l'examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale<sup>13</sup>; il a invité le Secrétariat à poursuivre l'analyse de la consultation organisée à l'échelle du système des Nations Unies sous la forme d'un questionnaire, consultation destinée à offrir un aperçu de l'ensemble des ressources, des activités et des dispositifs de gouvernance existants au sein du système des Nations Unies dans le domaine géospatial, et à en communiquer les résultats au Comité à sa prochaine session;

b) A pris note des travaux en cours du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, qui visent à moderniser ses méthodes de travail et à renforcer ses liens avec le Comité d'experts en ce qui concerne les noms de lieu ; il a prié le Bureau d'engager un dialogue pour mettre en place des relations efficaces entre les deux organes et voir comment utiliser au mieux les possibilités qu'offrent leurs sessions qui se tiendront l'une à la suite de l'autre en 2017.

---

<sup>13</sup> Voir E/C.20/2016/14.

## Chapitre II

### Questions soumises pour approbation et décision après examen

#### A. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale

3. Le Comité d'experts a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances, le 3 août 2016. Il était saisi du rapport établi par le Secrétariat au nom des Comités régionaux Asie-Pacifique, Amériques, Afrique, Europe et États arabes de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, du Conseil commun des sociétés d'information géospatiale; du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et du Réseau du secteur privé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale\*. Chacun des Présidents a fait un exposé liminaire.

4. À la 1<sup>re</sup> séance, le Directeur de la Division de statistique a fait une déclaration.

5. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants des pays suivants : Australie, Autriche, Chili et Nouvelle-Zélande, ainsi que par les observateurs du Groupe sur l'observation de la Terre et de l'Université des Andes.

6. À la 2<sup>e</sup> séance, le Comité d'experts a entendu des déclarations des représentants des pays suivants : Singapour, Australie, Canada, Autriche, Italie, Brésil, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Chili, Mexique, Afrique du Sud, États-Unis d'Amérique, Jamaïque, Namibie, Burkina Faso, Tunisie et Nouvelle-Zélande, ainsi que par l'observateur de l'Université Carleton.

7. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique a résumé les principaux points du débat.

#### Décision du Comité d'experts

8. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, partie B, décision 6/101).

#### B. Repère de référence géodésique mondial

9. Le Comité d'experts a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 2<sup>e</sup> séance, le 3 août 2016. Il était saisi du rapport du groupe de travail sur le repère de référence géodésique mondial\*. Le Coprésident du groupe de travail a fait un exposé liminaire.

10. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Nouvelle-Zélande, Japon, Belgique (au nom d'EuroGraphics), Suède, Philippines, République de Corée, Irlande, Norvège, Mexique, Afrique du Sud, Australie, Jamaïque, Canada, Argentine, Royaume-Uni, Allemagne, Slovaquie, Brésil, France et Finlande, ainsi que par les observateurs de l'Organisation

\* Disponible uniquement dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts à l'adresse : [http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

internationale de normalisation, d'EuroGeographics, de la Fédération internationale des géomètres et du Groupe sur l'observation de la Terre.

11. Également à la même séance, le Secrétariat a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

12. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, partie B, décision 6/102).

### **C. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales**

13. Le Comité d'experts a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 3<sup>e</sup> séance, le 4 août 2016. Il était saisi du rapport du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, portant sur la définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales\*. Le Président du Comité régional et le Secrétariat ont fait des exposés liminaires.

14. À la même séance, le Comité d'experts a entendu des déclarations prononcées par les représentants des pays suivants : Cuba, Japon, Philippines, Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, République de Corée, Espagne, Mexique, Belgique, Jamaïque, Norvège, Brésil, Éthiopie, Autriche, Italie, Canada et Suriname, ainsi que par les observateurs de la Commission européenne (Eurostat), de la Fédération internationale des géomètres et du Groupe sur l'observation de la Terre.

15. Également à la même séance, le Secrétariat a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

16. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, partie B, décision 6/103).

### **D. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale**

17. Le Comité d'experts a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance, le 4 août 2016. Il était saisi du rapport du Groupe de travail sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale\*. Le Président du Groupe de travail a fait un exposé liminaire.

18. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Allemagne, Madagascar, Mexique, Belgique, Burkina Faso, Norvège et Royaume-Uni, ainsi que par l'observateur de ConsultingWhere Ltd.

19. Également à la même séance, le Secrétariat a résumé les principaux points du débat.

---

\* Disponible uniquement dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts à l'adresse : [http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

#### **Décision du Comité d'experts**

20. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, partie B, décision 6/104).

### **E. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité**

21. Le Comité d'experts a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016. Il était saisi du rapport du Secrétariat sur le cadre juridique et les principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité\*, établi en collaboration avec le Centre for Spatial Law and Policy. Le Secrétariat a fait des exposés liminaires.

22. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Belgique, Arabie saoudite, Espagne, Japon, Italie, Nouvelle-Zélande, Canada et Singapour, ainsi que par les observateurs de l'Université Carleton, de ConsultingWhere Ltd et de Geospatial Media and Communications (Pty.) Ltd.

23. Également à la même séance, le Secrétariat a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

24. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B, décision 6/105).

### **F. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale**

25. Le Comité d'experts a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance, le 4 août 2016. Il était saisi du rapport établi conjointement par l'Open Geospatial Consortium, le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et l'Organisation hydrographique internationale sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale\*. La Directrice exécutive du programme de communication et d'information de l'Open Geospatial Consortium a fait un exposé liminaire.

26. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Suède, République de Corée, Australie, Madagascar, Chili, Belgique, Canada, Allemagne et Royaume-Uni, ainsi que par les observateurs de l'Organisation internationale de normalisation et de l'Université Carleton.

27. Également à la même séance, le Secrétariat a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

28. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, partie B, décision 6/106).

---

\* Disponible uniquement dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts à l'adresse : [http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

## **G. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes**

29. Le Comité d'experts a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 3<sup>e</sup> séance, le 4 août 2016. Il était saisi du rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales portant sur la question de l'intégration des informations géospatiales et statistiques et des autres informations connexes\*. Le Coprésident du Groupe d'expert a prononcé une déclaration liminaire.

30. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Canada, Cuba, Slovénie, Chili, Australie, Danemark, République de Corée, Pologne, Chine, Belgique (au nom d'EuroGeographics), Suède, États-Unis, Norvège, Saint-Kitts-et-Nevis, Singapour, Royaume-Uni, Brésil, Nouvelle-Zélande, Mexique, Irlande, Espagne, Malaisie, Cambodge, République de Moldova, Égypte, Burkina Faso, Italie, Autriche et Bahamas, ainsi que par les observateurs de la Commission européenne (Eurostat), de l'Open Geospatial Consortium, de la Fédération internationale des géomètres, de la section Caraïbes de l'Association de promotion des systèmes d'information géographique pour la gestion des zones urbaines et des régions, d'Esri et de l'Université Carleton.

31. Également à la même séance, le Directeur de la Division de statistique a résumé les principaux points du débat.

### **Décision du Comité d'experts**

32. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, partie B, décision 6/107).

## **H. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers**

33. Le Comité d'experts a examiné le point 10 de son ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance, le 4 août 2016. Il était saisi du rapport du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des terres portant sur l'application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers\*. Le Président du Groupe d'experts a fait un exposé liminaire.

34. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Suède, Chili, République de Corée, Suriname, Royaume-Uni, Bahamas, Malaisie, Saint-Kitts-et-Nevis, Mexique, Brésil, Sainte-Lucie et Éthiopie, ainsi que par les observateurs de l'Organisation internationale de normalisation, de l'Organisation hydrographique internationale, de la Fédération internationale des géomètres et de l'Open Geospatial Consortium.

35. Également à la même séance, le Secrétariat a résumé les principaux points du débat.

### **Décision du Comité d'experts**

36. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B, décision 6/108).

---

\* Disponible uniquement dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts à l'adresse : [http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

## **I. Activités liées au développement durable et au Programme de développement durable à l'horizon 2030**

37. Le Comité d'experts a examiné le point 11 de son ordre du jour à sa 2<sup>e</sup> séance, le 3 août 2016. Il était saisi du rapport de l'Équipe spéciale sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à l'horizon 2030, portant sur les activités liées au développement durable et au Programme de développement durable pour 2030 et d'autres informations\*. Le Président de l'Équipe spéciale a fait un exposé liminaire.

38. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Italie, Chili, Suède, Australie, Mexique, États-Unis, Allemagne, Belgique, Royaume-Uni et Canada, ainsi que par les observateurs de la Commission européenne (Eurostat) et de l'Université Carleton.

### **Décision du Comité d'experts**

39. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, partie B, décision 6/109).

## **J. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe**

40. Le Comité d'experts a examiné le point 12 de son ordre du jour à ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, le 4 août 2016. Il était saisi du rapport du groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe\*. Les Coprésidents du groupe de travail ont fait des exposés liminaires.

41. À la 4<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Chili, Antigua-et-Barbuda, Éthiopie, Japon, Suède, Pologne, République de Corée, Mexique, Sri Lanka, Pays-Bas, Belize, Nouvelle-Zélande, Bahamas, Saint-Kitts-et-Nevis, Royaume-Uni, Burkina Faso, Italie, Cameroun, États-Unis, Sainte-Lucie, Canada, France et République-Unie de Tanzanie, ainsi que par les observateurs d'EuroGeographics, de la Fédération internationale des géomètres, de la section Caraïbes de l'Association de promotion des systèmes d'information géographique pour la gestion des zones urbaines et des régions et de l'Open Geospatial Consortium.

42. À la même séance, le Secrétariat a résumé les principaux points du débat.

### **Décision du Comité d'experts**

43. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, partie B, décision 6/110).

## **K. Base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale**

44. Le Comité d'experts a examiné le point 13 de son ordre du jour à sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016. Il était saisi du rapport du Secrétariat sur l'élaboration d'une base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale\*. Le Secrétariat a fait des exposés liminaires.

---

\* Disponible uniquement dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts à l'adresse : [http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

45. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Allemagne, Chili, Japon, Arabie saoudite, Saint-Kitts-et-Nevis et Belgique, ainsi que par l'observateur de l'Organisation internationale de normalisation.

46. Également à la même séance, le Secrétariat a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

47. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, partie B, décision 6/111).

### **L. Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale**

48. Le Comité d'experts a examiné le point 14 de son ordre du jour à sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016. Il était saisi du rapport du Secrétariat sur l'examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale\*. Le Directeur de la Division de statistique a fait un exposé liminaire.

49. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Norvège, Éthiopie, États-Unis, Australie, Canada, Suède, Nouvelle-Zélande et Autriche.

50. Également à la même séance, le Directeur de la Division de statistique a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

51. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, partie B, décision 6/112).

---

\* Disponible uniquement dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts à l'adresse : [http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

## Chapitre III

### **Ordre du jour provisoire et dates de la septième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

52. Le Comité d'experts a examiné le point 16 de son ordre du jour à sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016. Il était saisi d'une note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour de sa septième session\*.

53. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Autriche, Belgique (également au nom d'EuroGeographics et du secrétariat du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Italie et Éthiopie.

#### **Décision du Comité d'experts**

54. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016, le Comité d'experts a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa septième session et chargé le Bureau de l'organiser de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main. Il a également décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, partie A).

55. À la même séance, le Comité d'experts a décidé de recommander au Conseil économique et social d'approuver les dates de sa septième session, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 2 au 4 août 2017 (voir chap. I, partie A).

---

\* Disponible uniquement dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts à l'adresse : [http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

## Chapitre IV

### **Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa sixième session**

56. Le Comité d'experts a examiné le point 16 de son ordre du jour à sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 août 2016.

57. Le Rapporteur a présenté le projet de rapport du Comité sur les travaux de sa sixième session (E/CN.20/2016/L.1) et un document non officiel contenant les projets de décision.

58. À la même séance, des déclarations ont été faites sur le texte des projets de décision par les représentants des pays suivants : Norvège, Canada, Japon, Royaume-Uni, Australie, Suède, Allemagne, États-Unis, Belgique, Pologne, Singapour, Espagne, Brésil, Autriche, Italie, Argentine, Jamaïque, Philippines et Danemark, ainsi que par l'observateur de la Commission européenne (Eurostat).

#### **Décision du Comité d'experts**

59. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 7 août 2016, le Comité d'experts a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa sixième session, y compris les projets de décision qui y figuraient, tels que révisés oralement, et a chargé le Rapporteur de l'organiser de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main, avec l'aide du Secrétariat. Après l'adoption du projet de rapport, le Coprésident (États-Unis) a prononcé une déclaration finale.

## Chapitre V

### Organisation de la session

#### A. Ouverture et durée de la session

60. Le Comité d'experts a tenu sa sixième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 3 au 5 août 2016. Il a tenu six séances (1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup>).

#### B. Élection du Bureau

61. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 3 août 2016, le Comité d'experts a élu par acclamation le Bureau suivant :

*Coprésidents:*

Li Pengde (Chine)  
Rolando Ocampo (Mexique)  
Tim Trainor (États-Unis d'Amérique)

*Rapporteur :*

Abdoulaye Belem (Burkina Faso)

#### C. Ordre du jour et organisation des travaux

62. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 3 août 2016, le Comité d'experts a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/C.20/2016/1. L'ordre du jour est libellé comme suit :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
4. Repère de référence géodésique mondial.
5. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales.
6. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale.
7. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.
8. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
9. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.
10. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers.
11. Activités liées au développement durable et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.
12. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe.

13. Base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale.
  14. Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale.
  15. Ordre du jour provisoire et dates de la septième session du Comité d'experts.
  16. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa sixième session.
63. À la même séance, le Comité d'experts a approuvé l'organisation des travaux de la session\*.

## **D. Participation**

64. La session a rassemblé 313 participants, dont 240 représentants de 93 États Membres et 5 représentants de 2 États non Membres. Étaient également présents 68 représentants d'organismes des Nations Unies, ainsi que des observateurs d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales et d'autres organisations. La liste des participants est disponible sur le site Web du Comité d'experts ([http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html)).

65. Le Comité a également invité les organisations ci-après, qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, à participer en qualité d'observateurs aux travaux de la session : Association cartographique internationale, association de l'Infrastructure mondiale de données géospatiales, Association internationale de géodésie, CARTO, Centre pour un réseau international d'information géoscientifique, Commission GIScience de l'Académie autrichienne des Sciences, Conseil commun des sociétés d'information géospatiale, ConsultingWhere Ltd, Département de génie géomatique et de gestion des terres de l'Université des Indes occidentales, DigitalGlobe, Esri, EuroGeographics, Fédération internationale des géomètres, GeoSpace, Geospatial Media and Communications, GeoThings, Groupe sur l'observation de la Terre, Hexagon Geospatial, Institut panaméricain de géographie et d'histoire, Institute for Conscious Global Change, International Institute for Geo-Information Science and Earth Observation, MapAction, Missile Defense Agency, Okavango Research Institute de l'Université du Botswana, Open Geospatial Consortium, Oracle Corporation, Planet Labs, Programme GeoSUR, Remote Sensing Solutions, Inc, RIEGL Laser Measurement Systems, section Caraïbes de l'Association de promotion des systèmes d'information géographique pour la gestion des zones urbaines et des régions, Spatial Data Holdings, Supreme GIS Services de Supreme and Co., PYXIS innovation, Université Carleton, Université de Namibie, Université de Salzbourg, Université des Andes.

## **E. Documentation**

66. Les documents dont le Comité d'experts était saisi à sa sixième session sont disponibles sur son site Web à l'adresse suivante : [http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

